

## RESTAURATION DE LA RIPISYLVE COMPTE RENDU PÊCHE AUX CAS PRATIQUES

**MERCREDI 18 FÉVRIER 2009 – SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE**

Objet	Restauration de la ripisylve par abattage et plantation sur les berges de la Veyle		
Date	Mercredi 18 février 2009		
Lieu	Communes de Vonnas / Biziat / Mézériat / Polliat (01)		
Organisme	Syndicat Mixte Veyle Vivante - Ain (01)		
Renseignements	Emmanuel RENOU - Technicien de rivière		
Personnes présentes	ANDRE	Rapahël	Grand Lyon
	BEAUJOUAN	Maxime	Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne
	DUBREUIL	Thomas	Grand Lyon
	DUPLAN	Alain	Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain
	GUERRY	Sylvère	Recherche d'emploi
	PELEGRIN	Olivier	Recherche d'emploi
	RAMBOURDIN	Magalie	Recherche d'emploi
	SALMON	Tristan	Recherche d'emploi
	VALE	Nicolas	Association Rivière Rhône Alpes
	WYON	Thibaud	Recherche d'emploi

La Veyle est un cours d'eau de plaine, affluent de la Saône, qui draine la plaine de la Bresse et les étangs de la Dombes. Avec un moulin tous les 2 kilomètres environ et environ 60 % de son linéaire sans aucun ombrage, il est fortement impacté par les activités humaines. Il est par ailleurs bordé uniquement de propriétés privées.

### Le plan de gestion

Le Syndicat Mixte Veyle Vivante, gestionnaire du cours d'eau, a mis en place un plan pluriannuel de gestion des boisements de berge sur 20 ans, basé sur un état des lieux réalisé en 2005. Il vise à remettre en état les boisements de manière durable et à restaurer une ripisylve de qualité par replantation. L'objectif est de limiter l'érosion des berges ainsi que le développement algal et l'échauffement des eaux tout en améliorant la biodiversité.



Le plan de gestion prévoit des travaux de restauration de la ripisylve accompagnés d'une importante campagne de replantation en bordure du cours d'eau. Les impacts attendus sont échelonnés sur dix ans sur les petits cours d'eau, et 20 ans sur la Veyle, plus large. L'objectif pour le syndicat est d'initier les travaux de restauration pour ensuite transférer l'entretien aux propriétaires riverains au bout de 3 années. Afin de faciliter l'entretien par ces derniers, une notice d'information leur a été distribuée.

### Les travaux d'entretien

Des tronçons homogènes ont été déterminés. Pour chacun d'entre eux, le plan définit des objectifs de gestion pour répondre aux enjeux (local, amont et aval) ainsi qu'une fréquence d'entretien et une intensité d'intervention (intensité en relation directe avec les enjeux et les objectifs) :



- ✓ Une intensité « forte » consiste à la suppression de l'ensemble des obstacles en place ou potentiels à l'écoulement des eaux (embâcles) et des unités d'œuvre menaçant de tomber dans le lit ou trop proches de celui-ci,
- ✓ Une intensité moyenne consiste à supprimer au cas par cas les unités d'œuvre et à élaguer les branches basses,
- ✓ Dans le cas d'une faible intensité, il s'agit principalement de supprimer les embâcles pouvant occasionner des problèmes en aval et/ou les arbres menaçant de tomber dans le cours d'eau.

Les propriétaires sont préalablement informés par courrier de la réalisation de travaux par le syndicat dans le cadre d'une DIG. Ils doivent se manifester dans un délai de 3 mois afin de récupérer leur bois. Dans le cas contraire, celui-ci est broyé sur place (broyeur acceptant des diamètres allant jusqu'à 40 cm) puis valorisé par le prestataire retenu, soit par l'intermédiaire d'une filière « bois énergie », soit en compostage. L'ensemble des produits issus des différents abattages est traité afin de ne laisser aucune trace de l'intervention.



Sur les tronçons à fort enjeux, le plan de gestion des boisements de berge prévoit une fréquence de passage qui varie entre 3 et 7 ans. Ces passages supplémentaires correspondent à un entretien indispensable pour pérenniser l'état des tronçons restaurés. Selon le technicien de rivière, la mise en place d'un plan de gestion sur 20 ans incite les élus à se projeter davantage vers l'avenir et à apprécier les moyens financiers qui seront nécessaires, même si le gestionnaire a prévu une vaste campagne de sensibilisation des propriétaires riverains.

#### Les travaux de replantation

Le plan de gestion des boisements de berges prévoit également des travaux de plantation en sommet de berge afin de restaurer une ripisylve et, à terme, d'augmenter l'ombrage du cours d'eau. Pour cela, le syndicat n'a pour l'instant d'autres choix que d'intervenir dans le cadre d'une logique d'opportunité. À proximité du moulin du Geai, site d'un important projet de restauration de la Veyle par reméandrage, une opération de plantation a été mise en œuvre sur un linéaire de 500 m, concernant des parcelles en prairie. Des plantations ont été réalisées sur chaque berge avec, d'un côté, deux rangs de plants protégés par une clôture, et de l'autre, dix rangs non protégés. L'objectif est ici d'atteindre un taux de 90 % de reprise afin de reconstituer, à terme, une ripisylve d'une largeur d'environ 2 à 3 m d'un côté, 10 m de l'autre. Pour cela, l'entreprise entretient le chantier tous les ans durant trois années suite à la première intervention.

En 2008, 1 km linéaire a été replanté sur le cours de la Veyle sur dix rangs. En 2009, il est prévu d'en réaliser 2,5 km sur deux rangs. Ce type d'opération est ambitieuse et nécessite idéalement la mise en place de trois strates comportant une dizaine d'espèces : arbustive, arbre à haut jet et « en cépée ». Cela n'est pas toujours possible et dépend des objectifs sur le site et des possibilités de négociation avec le propriétaire ou l'exploitant.



Celle-ci ne s'est pas toujours révélée facile mais la proposition de mise en place d'une clôture aux frais du syndicat constitue un argument souvent apprécié des agriculteurs. Par ailleurs, le passage préalable de l'opérateur agricole pour contractualisation de Mesures Agro-Environnementales a parfois favorisé la négociation. Ces opérations nécessitent la mise en place d'une convention tripartite entre le syndicat, le propriétaire et l'exploitant de la parcelle.

Le programme de plantation mis en place par le Syndicat de la Veyle, permet de s'adapter lors de la négociation aux besoins et choix des différents exploitants

agricoles ou propriétaires. En effet, en partant du principe qu'une ripisylve fonctionnelle est constituée de 3 strates de végétation (arbustive, arbre à haut jet et « en cépée »), le gestionnaire peut adapter sa proposition en fonction de la demande. Par exemple, si le propriétaire souhaite avoir un potentiel de production de bois d'œuvre plus important, le gestionnaire proposera un schéma de plantation qui comporte plus d'arbres de haut jet avec des espèces nobles. À l'inverse, si l'exploitant agricole ne souhaite pas avoir trop d'ombrage sur ses cultures, on lui proposera une ripisylve sans arbres de haut jet (20-25 m).

#### Consultation et coût de revient

Le Syndicat Mixte Veyle Vivante intervient en restauration de ripisylve par un marché annuel et unique basé sur des prix forfaitaires du mètre linéaire de cours d'eau en fonction de l'intensité nécessaire pour atteindre les objectifs de gestion.

En ce qui concerne la plantation et l'entretien, le SMVV intervient par l'intermédiaire de deux marchés à bons de commande.

Pour la restauration de la ripisylve, le technicien de rivière a clairement explicité dans son CCTP les travaux à réaliser par tronçon en décrivant son attente en termes d'intensité d'intervention. Ce fonctionnement par tronçon nécessite un suivi de chantier moindre et représente un gain de temps important. Par ailleurs, la comparaison des propositions n'est pas nécessairement plus complexe qu'avec un fonctionnement à l'unité d'œuvre et au diamètre. Néanmoins, en présence de sites très complexes, donc très chers pour l'entreprise (difficile d'accès, travaux très importants, etc.), il est nécessaire de compenser les intensités en augmentant le niveau d'intervention d'un autre tronçon afin que l'entreprise s'y retrouve sur l'ensemble du marché.

Il a été demandé aux entreprises de visiter un tronçon test comportant quelques petits pièges techniques (présence de souches, difficulté d'accès en zones humides par exemple) et de décrire dans leur réponse leur manière de travailler sur ce tronçon. L'analyse des offres a été réalisée à l'aide des coefficients suivants :

- ✓ Valeur technique : 40 %
- ✓ Prix : 40 %
- ✓ Délais de réalisation : 20 %

Des conditions de suspension ont été ajoutées au marché en fonction de la sécurité liée à la hauteur d'eau et à la qualité du terrain.

En termes de prix, l'abattage revient ainsi à 5,6 € du mètre linéaire pour une intensité forte. Pour la plantation, les fournitures, la mise en œuvre et la protection des plans revient à 4 € du mètre linéaire tandis que la pose de clôtures coûte entre 7 et 8 € du mètre.



#### Contacts :

Laurent CHARBONNIER - Technicien de rivière  
Syndicat Mixte Veyle Vivante  
Tél : 04 74 50 26 70  
Mél : [lcharbonnier@veyle-vivante.com](mailto:lcharbonnier@veyle-vivante.com)

Emmanuel RENO - Technicien de rivière en poste au moment de la pêche aux cas pratiques  
SIVM du Haut Giffre  
Tel : 04 50 47 62 04  
Mél : [renou.giffre@orange.fr](mailto:renou.giffre@orange.fr)